

REUNION DU 29 septembre 2010

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués mercredi 29 septembre 2010 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, ALARY, CANTALOUBE, ROCHE, RUMEAU,
Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, REMES

Absents et excusés : BENAZETH (donne pouvoir à GIROU), COURNEDE,
MOLENAT (donne pouvoir à RUMEAU), ROQUEFORT, TOURNIE (donne pouvoir
à ROCHE)

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

1/ INSCRIPTION D'ITINERAIRES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'inscrire des chemins de randonnées au PDIPR.

Aussi, considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'assemblée départementale, du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune d'une décision de la commission permanente du Conseil Général par délégation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande l'inscription au PDIPR, et ainsi au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), des itinéraires décrits dans le tableau ci-dessous :

Nom chemin (cadastre)	Type chemin	Statut chemin	Nature du chemin	Section(s) cadastrale(s)
RD 627 et RD 21	Route départementale	Public	Goudron	ZC et A
Chemin dit de la Colinie	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	B
Chemin dit du Coustal	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et cailloux	B
Ancien chemin de Figeac	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et cailloux	C
RD 840	Route départementale	Public	Goudron	C
RD 627	Route départementale	Public	Goudron	C
rue camille Couderc	Voie communale	Public	Goudron	A
	Chemin privé	Privé	Terre	B
	Chemin privé	Privé	Terre	C
sans nom de la VC3 aux Maries Basses	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	C
VC de Laroque-Bouillac	Voie communale	Public	Goudron	C
Chemin du Château de Laroque-Bouillac	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et cailloux	C
	Chemin privé	Privé	Terre et cailloux	C
	Chemin privé	Privé	Terre et cailloux	C
Chemin de Combe de Lagarde	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et cailloux	C
	Chemin privé	Privé	Terre et cailloux	C
Chemin de la Côte Noire à Pérols	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et cailloux	A et B
Chemin de Pérols à Feydel	Chemin rural	Privé de la commune	Terre et cailloux	B

2/ TRAVAUX A LAROQUE-BOUILLAC POUR L'AMENAGEMENT ET LA SIGNALÉTIQUE D'UN CHEMIN RURAL DANS LE CADRE DU PDIPR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de sécurisation et d'aménagement du chemin rural situé à Laroque-Bouillac et instaurer une signalétique dans le cadre de l'inscription de ce chemin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 25 823.00 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à porter ce projet et à solliciter les subventions.

03/ SIAEP : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord-Decazeville établi le 23/06/2010 par la DDT, pour l'exercice 2009, selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009.

Monsieur le Maire précise que toutes les communes membres du Syndicat doivent donner leur avis sur les résultats de ce rapport.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

04/ VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A n°2201 A M. ET MME RAMBAUT THIERRY

Par délibération en date du 29 Mai 1998, le Conseil Municipal donnait son accord pour la réalisation d'une opération locative par la SA HLM Constructions familiales interrégionales en vue de construire 6 pavillons individuels sur les terrains des Esplagnes.

L'aspect juridique de cette délibération indique que "la réglementation permet aux locataires qui en font la demande d'acquérir leur logement" avec l'accord du Conseil Municipal sachant que cette vente ne peut intervenir qu'au bout de 10 ans.

Monsieur le Maire informe que Mr et Mme RAMBAUT Thierry, locataires du lot n°2 (section A n° 2201 d'une superficie de 453 m²) depuis le 01 septembre 1999, sont intéressés par l'acquisition de la parcelle.

Il propose de vendre la parcelle à 17,00 euros le mètre carré soit un montant total de 7701,00 € (sept mille sept cent un euros).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente de ce terrain au profit de M. et Mme RAMBAUT Thierry pour un montant de 7701,00 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

05/ DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE n°21

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la route départementale n°21 tranche 1 et 2 le Faubourg-Rue de l'Egalité, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, il a saisi Monsieur le Président du SIEDA, Maître d'Ouvrage des travaux d'Electricité en zone rurale afin de présenter ce dossier dans le cadre du programme F.A.C.E "Tranche C-Environnement". Compte tenu de l'enveloppe attribuée au SIEDA, ce projet peut être pris en considération.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique RD 21 tranche 1 et 2 Le Faubourg-Rue de l'Egalité est estimé à 165714.15 € HT.

La participation de la Commune portera sur les 20% du montant ci-dessus soit 33142.83€ HT, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du SIEDA, dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant. La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie sera transmise par le SIEDA à la Mairie.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise FORCLUM.

La Commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le SIEDA et France Telecom.

Il est estimé à 33535.15 € TTC. La participation de la commune portera sur 50% du montant TTC des travaux de génie civil soit 16767.58 € TTC, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du SIEDA, dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet précité et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au SIEDA.

06/ APPOSITION DU NOM DE MONSIEUR MATTHYS MARCEL SUR LE MONUMENT AUX MORTS DE LIVINHAC-LE-HAUT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MATTHYS Marcel fut fusillé à l'âge de 17 ans le 17 août 1944 à Sainte-Radegonde. Il était domicilié à Livinhac-le-Haut en 1944.

Monsieur MATTHYS Jacques a évoqué le souhait de voir apparaître le nom de son frère sur le monument aux morts de Livinhac-le-Haut.

Conformément aux usages établis depuis la 1ère Guerre Mondiale, l'inscription d'un nom sur le monument aux morts se justifie lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre est titulaire de la mention "Mort pour la France" et est né ou domicilié en dernier lieu dans la commune considérée.

Renseignements pris auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC), il apparaît que Monsieur MATTHYS Marcel remplit les conditions requises.

Aussi, Monsieur le Maire propose que son nom soit apposé sur le monument aux morts.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

07/ QUESTIONS DIVERSES

Energie Europe Service : le projet de panneaux photovoltaïques présenté par cette société est ajourné.

Rénovation des logements de l'école : l'isolation des deux logements et la pose de menuiseries vont être effectuées dans le courant du mois d'Octobre 2010.

Zonage de l'assainissement collectif : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2001, un plan de zonage de l'assainissement a été soumis à enquête publique puis approuvé par le Conseil Municipal. Cependant, Monsieur le Maire propose d'analyser ce zonage afin d'intégrer des hameaux dans le zonage de l'assainissement collectif. La commission des travaux sera en charge de ce dossier.

Rénovation intérieure de l'église de Laroque-Bouillac : les travaux débuteront le lundi 04 octobre 2010.

Nettoyage des berges du lot à Laroque-Bouillac : Monsieur le Maire a demandé des devis pour le nettoyage des berges. Cependant, la Municipalité est dans l'attente des réponses des services du Conseil Général et de la Sous-préfecture afin de déterminer les limites du domaine public fluvial.

Repas de la Commune : Il aura lieu le Dimanche 14 novembre 2010 à la salle culturelle de Livinhac-le-Haut. Le repas est offert aux personnes âgées de 65 ans dans l'année et plus ; il est payant pour toute personne âgée de moins de 65 ans. Messieurs JOFFRE, ALARY(ou ROCHE), et Mesdames MAS, REMES représenteront la Municipalité.

Aménagement de la RD 21 : les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 14 heures sur site.

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 21, seront installés 37 poteaux d'éclairage public de la pharmacie jusqu'à la rue de l'égalité, 6 poteaux dans la rue de l'égalité, 2 poteaux au pont de Penchot.

Foyer des jeunes : Suite à quelques incidents, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il avait ordonné la fermeture du foyer des jeunes jusqu'au 25 juin 2010 en accord avec la commission Enfance et Jeunesse le 30 mai 2010. Après réouverture du foyer, il a été constaté qu'aucun effort d'entretien et de nettoyage des locaux n'a été réalisé. Une nouvelle rencontre va être organisée avec FOLIJEU afin de faire une mise au point.

Plan Communal de Sauvegarde : une réunion de synthèse de la simulation d'une crue du samedi 25 septembre 2010 aura lieu le vendredi 08 octobre 2010 à 10H00 à la salle des fêtes de Penchot.

La séance est levée à 23H00